



No de résolution  
ou annotation

**Séance  
extraordinaire  
13 décembre 2016**

**Procès-verbal du conseil  
de la municipalité de Sainte-Marthe**

**Séance extraordinaire du 13 décembre 2016**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 13 décembre 2016 à 21 h 23 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Madame le maire Aline Guillotte;

Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, François Pleau, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de madame le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand est présent.

**PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

Puisqu'il s'agit de la deuxième séance le même soir à être tenue par le conseil, ce point habituellement à l'ordre du jour est supprimé.

**CERTIFICAT DE SIGNIFICATION**

Monsieur Michel Bertrand, directeur général, dépose au conseil municipal le certificat de signification signé par lui, attestant que l'avis spécial de convocation de cette séance extraordinaire a été signifié aux membres de ce conseil le mardi, 8 novembre 2016 en marge de la séance ordinaire tenue le même jour.

L'avis de convocation se lit comme suit :

Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, François Pleau, Gilbert Séguin et madame la conseillère Jinny Brunelle

**AVIS SPÉCIAL** vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité est convoquée par madame Aline Guillotte, maire, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, **mardi le 13<sup>ème</sup> jour de décembre 2016 à 20 h 45** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

- 1) Présentation et adoption du budget 2017
- 2) Adoption du programme triennal d'immobilisation 2017-2018-2019
- 3) Adoption du règlement no 191 décrétant les taxes, les tarifs et les compensations 2017 de cette municipalité suite à l'adoption du budget

En plus d'une période de recueillement, et tel prévu par le Code municipal du Québec, une période de questions destinée à l'assistance complètera la séance.

**DONNÉ à Sainte-Marthe**, ce 8<sup>ème</sup> jour de novembre 2016.

(signé) Michel Bertrand, directeur général

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame le maire Aline Guillotte déclare la séance ouverte à 21 h 23.

**PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2017**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

**QUE** les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de cette municipalité pour l'année 2016 soient approuvées et adoptées telles que présentées et comme suit :

**REVENUS:**

**16-12-234-B**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

### **TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE :**

Taxe foncière générale : 1 365 100 \$  
Autres taxes : 247 049 \$  
Paiement tenant lieu de taxes : 6 000 \$  
Taxes secteur : 8 399 \$

### **AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES :**

Services municipaux : 17 000 \$  
Autres revenus : 51 540 \$  
Subvention gouvernementale : 128 970 \$

### **TOTAL DES REVENUS: 1 824 058 \$**

### **DÉPENSES:**

Administration générale : 417 971 \$  
Sécurité publique : 439 500 \$  
Transport : 385 640 \$  
Hygiène du milieu : 203 628 \$  
Aménagement, urbanisme, développement : 65 678 \$  
Loisirs et culture : 82 615 \$  
Frais de financement : 45 508 \$  
Dépenses en immobilisation : 483 518 \$  
Affectation fonds réservés : - 225 000 \$  
Affectation surplus accumulés : - 75 000 \$

### **TOTAL DES DÉPENSES : 1 824 058 \$**

### **ÉGALEMENT,**

**QUE** si le coût des travaux de rénovations du centre communautaire dépasse le montant budgété de 125 000 \$ suite aux autorisations appropriées du conseil, le montant supplémentaire sera transféré à même les surplus accumulés sans autre résolution.

**QUE** lors des préparatifs des états financiers 2015, si pour équilibrer l'état des revenus et dépenses il s'avère qu'un montant était nécessaire, il pourra être transféré à même les surplus accumulés.

**Ont voté POUR :** Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

16-12-234 T

**D'ADOPTER** le plan triennal d'immobilisation 2017-2018-2019 comme suit :

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Travaux sur diverses chaussées	75 000 \$	450 000 \$	
Équipement de loisirs	15 000 \$		
Aqueduc	20 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Aménagement de bâtiments	150 000 \$	50 000 \$	25 000 \$
Équipement centre communautaire		5 000 \$	5 000 \$

**Ont voté POUR :** Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 191 DÉCRÉTANT LES TAXES, LES TARIFS ET LES COMPENSATIONS 2017 DE CETTE MUNICIPALITÉ SUITE À L'ADOPTION DU BUDGET**

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Sauvé

**16-12-234**

**D'ADOPTER** le règlement numéro 191 de la municipalité de Sainte-Marthe décrétant les taxes, les tarifs et les compensations 2017.

**Ont voté POUR :** Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement aux sujets se référant à la présente séance. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, madame le maire Aline Guillotte met fin à la période de questions.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**À 21 h 45,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilbert Séguin

**16-12-235**

**QUE** la présente séance extraordinaire soit levée.

**Ont voté POUR :** Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor, Gilbert Séguin, François Pleau et madame la conseillère Jinny Brunelle.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

Aline Guillotte  
maire

Michel Bertrand  
directeur général

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand  
directeur général